

L'économie solidaire : une réponse à la crise

On trouvera ci-après la troisième partie d'un article de Jean-Louis Laville, paru sous le titre : « Travail et intégration sociale » dans le numéro d'été-automne 1993 de la revue *Travail* (*).

Nous ne vivons pas une banale conjoncture de transition, ce sont les équilibres sur lesquels étaient fondées les sociétés développées qui sont durablement remis en cause. L'ampleur des transformations en œuvre dans la production et la distribution des biens et services appelle une réflexion sur la recomposition des rapports entre économique et social.

L'ensemble d'activités qui avait constitué la base de l'expansion était celui formé par les industries et les services standardisables. Les services standardisables (Baumol, 1987) sont les services marchands, comme les banques, les assurances, les télécommunications, voire non marchands, comme les caisses de Sécurité sociale, qui ont à traiter des informations facilement codifiables et ont pu de ce fait suivre une trajectoire de type industriel, permettant la poursuite de gains de productivité importants. Or dans cet ensemble, s'est mise en place une autre logique se manifestant par le passage du produit à la fonction et par la primauté de l'échange sur la production. Sur des marchés internationalisés, et compte tenu du progrès technique, les services commerciaux font la différence entre entreprises. Conditionnement, livraison, après-vente, contrôle de qualité, information du consommateur, réduction des déchets sont incorporés dans la marchandise et en font un objet support de service. La distinction entre bien et service s'estompe. « Le consommateur n'acquiert plus seulement un objet, mais une valeur d'usage, c'est-à-dire les conditions d'usage de cet objet et les services accessibles par son intermédiaire (Perret, Roustang, 1993, p. 31). Cette recherche de qualité et de satisfaction de l'utilisateur articulée à l'aug-

mentation de la productivité touche aussi les services non marchands. D'où l'émergence selon Gadrey (1990) de « rapports sociaux de service », modalités techniques, sociales et institutionnelles de rapprochement et parfois d'intégration des processus et des acteurs de l'offre et de la demande.

Une économie sélective

Ce phénomène de « tertiairisation » engendre des changements dans le volume global des emplois disponibles. L'ensemble formé par les industries et les services standardisables ne crée pratiquement plus d'emplois depuis le début des années 80. Les entreprises industrielles ont perdu en France 900 000 emplois dans la décennie 80 et les services standardisables, tels les banques, confrontés aux mêmes impératifs de compétitivité, sont appelés à connaître des évolutions comparables. L'externalisation de services haut de gamme (conseil, publicité, autres prestations intellectuelles...) ou bas de gamme (nettoyage, surveillance...) n'explique que très partiellement cette évolution. En fait, même si ce sont les industries dont la productivité du travail augmente le plus qui perdent le moins d'emplois, la formule selon laquelle les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain ne se vérifie plus.

La « tertiairisation » des activités productives engendre aussi des changements dans la répartition des emplois industriels : une part croissante des salariés remplit des fonctions de caractère tertiaire. Plus largement, la part informationnelle et relationnelle des activités productives augmente ; la production « met en jeu des formes plus complexes de coopération et de mobilisation des ressources relationnelles » (Perret, Roustang, op. cit., p. 31), ce qui remet en cause l'autonomie ouvrière basée sur une force de travail et un savoir-faire extérieurs à l'entreprise.

Symbole de cette autonomie ouvrière, le métier reposait sur des apprentissages en situation de travail engendrés par des relations individualisées de compagnonnage ; structurée par la nature de ce qui était produit, la qualification résidait dans la maîtrise et la connaissance précises de matériaux et de machines. Ces capacités sont remplacées par la capacité à s'intégrer fonctionnellement dans un système productif complexe. L'importance de la position dans la structure renvoie à la formation générale nécessaire pour communiquer et comprendre les relations du poste productif à son environnement. « Quand

l'entreprise crée le travail et non l'inverse... « la solidarité interne à l'entreprise devient objectivement une donnée beaucoup plus pertinente, plus utile pour chaque travailleur que la solidarité de classe : c'est d'elle que dépend pour l'essentiel l'avenir de son travail et de ses revenus » (Perret, Roustang, op. cit., p. 46). La vogue de la culture ou du projet d'entreprise exprime de manière parfois caricaturale cette plus grande interdépendance des groupes socioprofessionnels au sein de l'entreprise qui fragilise les collectifs ouvriers moins protégés par leurs savoir-faire.

Dans ce contexte, il serait vain d'attendre le retour des équilibres antérieurs par la croissance retrouvée. A une période marquée par l'homogénéisation des modes de vie autour du salariat, rendue possible par le niveau exceptionnel de création d'emplois, succède une période où la croissance se fait sans emplois. Si la société continue à s'enrichir le plein emploi n'est plus assuré. Le salut ne saurait non plus venir de la formation. La formation ne peut à elle seule relever le défi de l'adaptation de la main-d'œuvre, à la fois parce que ses débouchés dépendent du niveau de création d'emplois et que les exclus de l'emploi sont trop souvent les laissés-pour-compte de la formation. Marqués par l'échec scolaire, confrontés à des difficultés d'ordre social et relationnel, de nombreux chômeurs n'arrivent pas à intégrer les logiques de formation et développent des résistances vis-à-vis de tous les « stages » par lesquels ils sont contraints de passer.

Sans tomber dans le schématisme et sans nier les marges de manœuvre que peuvent apporter une amélioration relative du taux de croissance ou une meilleure adéquation entre formation et production, il importe donc de prendre acte de cette situation nouvelle.

Les effets pervers de la recherche d'emploi

Un constat s'impose : dans les activités à forte croissance de productivité le volume de travail ne s'accroît plus suffisamment pour absorber l'augmentation de la population active. Comme, parallèlement, les chômeurs éprouvent les plus grandes difficultés à entretenir les capacités coopératives et relationnelles qui deviennent déterminantes pour obtenir un emploi, on passe insensiblement du chômage à l'exclusion (Wühl, 1991). La recherche de nouvelles perspectives de création d'emploi est alors perçue comme un impératif catégorique ce qui explique l'intérêt porté aux « nouvelles demandes », « nouveaux services » et « nouveaux emplois » (Greffé, 1990 ; ministère du Travail, 1993).

A ceci une raison simple : les secteurs les plus créateurs d'emploi se retrouvent maintenant dans un ensemble différent, un tertiaire relationnel, relativement autonome vis-à-vis du système industriel et de l'espace des biens, basé sur l'interaction directe entre prestataire et usager (Baumol, op. cit.). Si l'on considère les services marchands et non marchands, agrégats statistiques mal connus mais qui regroupent la majeure partie du tertiaire relationnel, leur part dans l'emploi total était de 44,1 % en 1985 et 46,2 % en 1988, soit une hausse de 2,1 %. Par contre la croissance annuelle moyenne de la produc-

tivité y est très faible : 0,15 % pour la même période (Roustang, 1991), ce qui pose la question cruciale de leur financement et de leur organisation.

Deux voies ont successivement été explorées. En premier lieu ce sont différentes mesures de traitement social du chômage (TUC, PIL, PLIF, CES...) qui ont été utilisées, toutes fondées sur de nouvelles formes de travail liant activité productive et insertion sociale. S'adressant à des publics défavorisés, ces mesures qui doivent aider à solvabiliser des tâches d'intérêt collectif non remplies par l'initiative privée n'arrivent pas à jouer un rôle effectif de transition entre le chômage et l'emploi durable. De plus, sous la pression de l'urgence, quelles que soient les préoccupations qualitatives de départ un glissement s'opère vers des objectifs plus quantitatifs. Plus grave, elles entretiennent un amalgame entre insertion, activités nouvelles et « petits boulots » et se confondent souvent aux yeux des bénéficiaires avec un droit au revenu qui, comme le dit Elster (1988), questionne sur l'estime de soi qu'il engendre.

Devant les limites rencontrées par le traitement social du chômage, en second lieu, une politique d'abaissement du coût du travail a été suivie à travers des exonérations fiscales accordées aux employeurs. Véritable « cadeau pour les riches » (Dupeyron, 1991), cette logique suivie dans le programme des « emplois familiaux » est conforme à l'orthodoxie économique au sein de l'OCDE pour laquelle la création d'emploi dans les services aux personnes exige l'augmentation des différences au sein de l'échelle des rémunérations.

On en arrive ainsi à une situation où, sans aucun débat social, la volonté de créer des emplois à tout prix admet comme contrepartie l'accroissement des inégalités. Ce choix implicite de l'emploi au détriment de l'égalité sociale montre bien la dérive insensible que peut amener la perception de phénomènes sociaux réduits à de simples échanges économiques.

L'analyse économique considère que les besoins sont illimités et que le progrès technique doit se traduire par le déversement vers de nouvelles activités susceptibles à terme d'augmenter le volume global de l'emploi (Sauvy, 1980). Or le « déversement » ne peut plus s'opérer aussi facilement que pendant la période d'expansion où l'emploi fournissait statut, socialisation valorisante et identité grâce au dynamisme industriel. La croissance ayant changé, l'obstination mise à créer des emplois sans autre critère de jugement peut conduire à la stimulation artificielle de besoins et à la dégradation des formes de travail. C'est d'ailleurs ce sur quoi les analyses de Gorz (1988) ou de Iribarne (1990) mettent l'accent avec force.

Pour Gorz, le modèle du rapport de travail dans les services relationnels est celui de la domesticité. Partant de l'expérience vécue, il procède à une analyse existentielle (phénoménologique) selon laquelle lorsque la prestation se réduit à un temps donné au service d'un client, le lien entre le travailleur et l'ensemble de la société est rompu. La portée universelle reconnue au travail quand son produit devient échangeable et qu'il contribue ainsi à un processus de rationalisation sociale est niée quand le travail se trouve rabattu sur la sphère domestique. La

(*) L'auteur est sociologue (CRIDA-LSCI, CNRS). Les deux premières parties, non reproduites, ont respectivement pour titre : « Le compromis de la période d'expansion » et « La double crise ». Cet article est extrait d'un dossier sur « l'économie solidaire ».

division du travail ne se traduit plus par un surcroît de productivité globale, mais par un simple prélèvement de temps au profit d'un consommateur dont le temps libéré vaut plus cher que celui de son prestataire. Pour d'Iribarne la résistance des individus au déclassement professionnel varie selon les cultures. En France, la culture égalitariste est couplée avec un attachement des travailleurs à leur position dans la hiérarchie des tâches et la peur de déchoir, de perdre l'honneur entretient les désajustements qualitatifs entre l'offre et la demande de travail. Les deux approches aboutissent aux mêmes conclusions pessimistes : les nouveaux emplois dans les services ne permettraient plus la constitution d'identités professionnelles et sociales valorisantes, pour l'un en raison de la nature des tâches proposées, pour l'autre en raison du rapport sociétal à ces tâches.

Le message de ces auteurs est clair. La recherche forcée d'emplois, pour légitime qu'elle soit, risque de conduire à une fragmentation sociale accrue si la question de l'emploi n'est pas réexaminée dans la perspective plus générale d'une recomposition des rapports entre économique et social. C'est dans ce sens que vont d'autres propositions qui prennent acte de l'importance des changements et de la nécessité de réponses nouvelles.

Citoyenneté, revenu et travail

Parmi celles-ci les principales concernent le partage du travail et l'instauration d'un revenu de citoyenneté. Quelques variantes de ces propositions restent largement marquées par l'économisme quand elles se contentent de présenter de telles réformes comme dotées d'une rationalité supérieure à l'affectation des ressources existantes. Selon celles-ci, l'opérationnalité de l'option défendue doit suffire à emporter l'adhésion de la société, quand la question sociale n'est pas simplement rabattue sur celle de la redistribution. En schématisant, l'intégration sociale y est abordée à travers la recherche de la répartition optimale du travail ou du revenu sans situer la structuration des préférences dans le cadre de conventions sociales évolutives. C'est oublier que l'intégration sociale « repose sur un consensus garanti par l'adhésion à des normes communes ou obtenu par la communication entre participants » (Habermas, 1987).

Au contraire d'autres approches, plus approfondies comme celles de Gorz ou Caillé, prennent en compte la dimension anthropologique de l'économie. La domination de l'argent dans les rapports sociaux incite Caillé (1992) à préconiser un revenu d'existence facilitant dans les pays développés un renouveau du débat politique qu'alimenterait la reconnaissance de la pluralité des fins légitimes. Devant la rareté de l'emploi, « il ne reste que la possibilité d'explorer à nouveaux frais la multiplicité des buts de l'homme et à entreprendre de faire admettre la légitimité d'une telle multiplicité par ceux qui restent insérés dans l'imaginaire et la réalité du travail salarié ».

Toutefois, la citoyenneté ne peut être attestée par le seul droit au revenu qui coexisterait avec la persistance d'une économie sélective. Cette concomitance équivaldrait à demander aux exclus d'innover dans leurs modes de vie alors qu'ils sont les moins bien placés économiquement, culturellement et politiquement pour le faire

(Wuhl, 1992). Un effort de partage du temps nécessaire de travail contraint s'avère donc indispensable.

C'est sur ce thème qu'insiste Gorz, en opposant à la sphère de l'hétéronomie l'intégration autoréglée. « L'intégration autoréglée (sociale) renvoie à une capacité d'auto-organisation d'individus qui accordent leurs conduites en vue d'un résultat à atteindre par leur action collective ». Selon lui, la rationalité économique définie par le souci d'économiser, c'est-à-dire de « mettre en œuvre les facteurs de production de manière aussi efficace que possible », tend à envahir tous les domaines de la vie sociale et à amplifier la sphère de l'hétéronomie aux dépens de l'intégration autoréglée. Il prône une rupture radicale avec cette rationalité par le découplage entre travail et revenu obtenu grâce à plusieurs mesures aux effets cumulatifs, au premier rang desquelles figurent la réduction massive du temps de travail et le droit au revenu pour tous.

L'opposition entre sphère de l'hétéronomie et intégration autoréglée, autant que la reconnaissance de la pluralité des fins légitimes, incitent à considérer positivement une augmentation du temps libre assortie d'un revenu garanti. Or, un certain nombre d'observations sur la pauvreté et la précarité (Donzelot, 1991) amènent à tempérer l'optimisme selon lequel une libération du temps de travail assortie d'une garantie de revenu déterminerait le choix d'activités non monétaires génératrices d'intégration autoréglée par l'entraide mutuelle et l'autoproduction.

Une meilleure répartition du temps contraint ne conduirait pas forcément au choix d'activités largement basées sur le don et la réciprocité. Cette conversion vertueuse du temps libéré en socialisation positive peut être contrecarrée par le développement de formes de consommation passives ou par la perpétuation de dominations domestiques accentuant l'atomisation sociale dans le cadre du temps libéré. Comme le mettent trop en évidence les itinéraires déstructurés de certains jeunes condamnés à l'inactivité et à l'ennui dans les banlieues, l'intégration autoréglée peut souffrir de l'absence de repères temporels ou du manque de participation à la vie sociale.

Le chômage, en isolant ses victimes, peut conduire à un éloignement des valeurs partagées au sein de la société et à un risque d'abandon de la civilité des relations sociales (Mothé, 1992). La perte du travail se traduit souvent pour les populations défavorisées par un déficit de socialisation et de projet. Avec la privation de l'emploi, c'est un vecteur de reconnaissance de soi et une expérience de coopération vécue qui disparaissent, et les exigences nouvelles du travail productif rendent encore plus graves cette perte d'éléments essentiels à la constitution de l'identité. D'autant que les offres institutionnelles de formation et de traitement social du chômage enferment dans des parcours chaotiques tous ceux qui n'ont pas les ressources individuelles et collectives, pour les détourner au profit de projets de vie personnels (Rouilleau-Berger, 1993).

Affronter la complexité

A cause des ouvertures qu'elles représentent, il serait regrettable que certaines propositions porteuses des

débats les plus prometteurs sur l'emploi et l'intégration restent empreintes d'une croyance en des oppositions tranchées entre sphères de la vie sociale (économique, sociale, culturelle, politique...) qui appelleraient des macrosolutions. Les difficultés que présente le partage du travail et du revenu ne doivent pas être éludées et la réflexion gagne à intégrer, sur le fond, les possibilités de combinaisons entre différentes sphères et, sur la forme, les procédures de négociation qui peuvent concrétiser les principes généraux. Ainsi, plutôt que de se prononcer pour une libération vis-à-vis du travail salarié, ne vaut-il pas mieux tenir compte de l'ambivalence de celui-ci, lié aux valeurs de la démocratie en même temps qu'il les menace ? C'est en tout cas l'orientation que Gorz lui-même suggère quand il souligne la dualité de la sphère hétéronome et indique, ce faisant, comment l'intégration fonctionnelle et l'intégration sociale peuvent être étroitement imbriquées. Il rappelle en effet que le travail signifie la possibilité pour les femmes de « s'émanciper de l'enfermement dans la sphère privée et accéder à la sphère publique ». Pour le travail hétéronome, « la codification, la réglementation et la détermination sociales du travail sont donc loin de n'avoir que des conséquences négatives. Elles délimitent une sphère publique et une sphère privée, confèrent à l'individu une réalité sociale publique (que les sociologues appellent identité) ». Le travail hétéronome « est régi par des règles et des rapports universels qui libèrent l'individu des liens de dépendance particuliers et le définissent comme individu universel, c'est-à-dire comme citoyen ».

Si l'on veut tenir compte de cette ambivalence, il devient nécessaire de concilier paradoxalement une réduction de l'importance de l'emploi dans la vie sociale avec l'accès le plus large possible au salariat et l'élargissement des formes de travail pour dépasser la seule référence à l'emploi. La complexité des mutations en cours peut amener à envisager une pluralité de solutions partielles qui ne prendraient sens que par leur complémentarité. Dans les relations entre économie et société, plusieurs axes pourraient constituer des objectifs qui trouveraient cohérence dans leur articulation :

— l'internalisation par les entreprises de normes sociales ou sociétales : des normes du type de celles élaborées sous l'égide du Bureau international du travail (BIT) en matière de travail et de production, pourraient être introduites sous forme de clauses sociales dans les négociations pour l'Accord général sur les tarifs douaniers et de commerce (GATT) (Julien, 1993 ; Van Liemt, 1989) ;

— la démocratisation des économies marchande et non marchande : elle peut prendre appui sur les mutations en accordant des nouveaux droits aux usagers et aux collectivités de travail dans la modernisation, en soutenant par une discrimination positive des efforts négociés portant sur la flexibilité qualitative interne et la compétitivité offensive au détriment de la flexibilité quantitative externe et la compétitivité défensive (Boyer, 1987 ; Brunhes, 1988, 1993), en reconfigurant la protection sociale pour tenir compte de l'évolution des risques majeurs et de la lutte contre l'exclusion (Fragonard, 1993) ;

— la garantie d'une participation plus égalitaire à la sphère économique : elle implique la régulation du mar-

ché du travail pour les emplois peu qualifiés (Wuhl 1992), par exemple par l'exonération de charges sociales (Brunhes, 1993) ou le subventionnement de ces emplois (Fitoussi, 1992 ; Mothé, 1992) ;

— la relativisation de la place de la sphère économique par rapport aux autres sphères d'activité : c'est cette préoccupation qui renvoie le plus directement au partage de l'emploi et du revenu ;

— la relativisation au sein de la sphère économique de la place prise par l'économie monétaire : elle implique une revalorisation de diverses formes d'économie non monétaire qui soient radicalement différentes de l'économie souterraine et du « travail au noir ».

Economie solidaire : définition et conditions de fonctionnement

C'est dans le cadre de la réalisation de ces trois derniers objectifs que pourrait trouver place une économie solidaire définie comme l'ensemble des activités économiques favorisant des dynamiques de socialisation et de projet. L'économie solidaire n'a aucunement pour prétention de résoudre les problèmes inédits posés par les mutations ; néanmoins, elle peut modestement aider à renforcer le lien social par l'échange économique à travers l'autoproduction collective, les réseaux d'échange réciproques ou les services de proximité par exemple.

Beaucoup d'activités considérées comme à la lisière de l'économie parce qu'elles contiennent une dimension non monétaire peuvent être des lieux d'expression, de production et de formation, et ceci même si elles ne procurent pas à tous les participants un contrat de travail et une rémunération à court terme. Aujourd'hui, ces pratiques existent mais elles sont dédaignées par les démarches technocratiques ; au mieux elles sont tolérées et envisagées avec condescendance, au pire elles sont détruites, en tout cas elles ne sont jamais prises au sérieux et soutenues. La possibilité d'une économie solidaire repose donc sur un double renversement de perspective. Elle s'appuie sur la mobilisation des acteurs au lieu de privilégier l'offre institutionnelle ; elle parie sur une combinaison synergique entre économique et social au lieu de conforter leur cloisonnement.

C'est ce double renversement de perspective qui différencie l'économie solidaire d'un secteur d'utilité sociale. Il importe plus de garantir un droit réel à l'initiative socio-économique s'exprimant dans un entrepreneuriat solidaire, que de déterminer de nouvelles normes pour un secteur présentant en outre les risques d'une stigmatisation résultant de l'assimilation entre activités d'utilité sociale et personnes en voie d'exclusion. Comme le mentionne de Foucauld (1988) la réflexion doit porter prioritairement sur les moyens de conforter l'émergence de porteurs de projet et de soutenir leur démarche.

Ceci suppose d'évoluer vers un rapport contractuel entre administrations et usagers fondé sur la confiance et le soutien à la prise de parole et à la prise de risques collectives. Aujourd'hui, tout entrepreneur qui n'a pas le profil d'un notable est considéré comme suspect et toutes les initiatives qui ne rentrent pas dans le cadre de l'entreprise marchande sont ignorées. C'est à cette

inégalité devant l'initiative qu'il convient de remédier. Ceci suppose aussi de décloisonner financements d'action sociale, de formation et de création d'emplois en sortant des logiques de programmes au profit de logiques de projets déterminés par les acteurs eux-mêmes, qu'ils soient chômeurs, travailleurs sociaux, jeunes ou retraités.

Au simple énoncé de cette éventualité, on devine toutes les protestations arguant des abus possibles. Pour les devancer, précisons qu'il n'est pas question de suggérer une quelconque dérégulation sociale mais simplement de préconiser un pragmatisme basé sur la dignité des acteurs et la créativité de la société civile qui relativiserait le culte français de la norme et du règlement. Une réelle citoyenneté passe par l'inscription dans des réseaux sociaux, des échanges économiques concrets et par la possibilité consentie à des groupes de négocier des espaces d'autonomie.

Si l'économie solidaire peut participer de la citoyenneté, c'est qu'elle se démarque de l'économie domestique ou de l'économie informelle en procédant à une socialisation dans la sphère publique des problèmes économiques auxquels elle s'attaque. En cela, elle s'oppose au repli sur la sphère privée qui caractérise les tactiques de résistance à la crise. C'est de l'échange socialisé débordant la seule sphère privée, que se dégagent les acteurs de projet qui construisent une solidarité autour de leur objectif commun. Cette économie régie par le principe de réciprocité qui gouverne son émergence ne constitue pas pour autant une nouvelle forme d'économie qui viendrait s'ajouter aux formes dominantes d'économie, marchande et non marchande. Par son existence, elle constitue plutôt une tentative d'articulation inédite entre économies marchande, non marchande et non monétaire dans une conjoncture qui s'y prête étant donné le rôle conféré aux services relationnels par la tertiarisation des activités économiques.

En effet, cette économie solidaire peut en particulier se concrétiser dans les services relationnels de proximité à travers deux leviers :

— l'implication des usagers dans la conception et le fonctionnement des services qui leur sont destinés. Cette participation traduit une nouvelle approche des services relationnels qui procède par la construction conjointe de l'offre et de la demande au sein de micro-espaces publics qui mettent en discussion localement différentes hypothèses à propos des prestations à concevoir ;

— l'hybridation entre différents types de ressources : marchandes, non marchandes et non monétaires. La pérennité des entreprises créées est assurée par cette combinaison des ressources qui suppose la vente des prestations, l'utilisation négociée des financements provenant de la redistribution autant que l'élaboration de complémentarités entre salariés et bénévoles. L'association d'usagers, de salariés et de bénévoles et les combinaisons originales entre ressources peuvent alors fonder des associations et entreprises d'un nouveau type, contribuant à la fois à la cohésion sociale et à la création d'emplois selon des modalités spécifiques à chaque projet.

Dans ce cadre, l'évolution vers les emplois indignes ou la société de serveurs n'est plus irrémédiable ; elle est

contrecarrée par la reconnaissance sociale de la valeur des tâches relationnelles accomplies. La construction institutionnelle de l'activité et de l'emploi rompt l'isolement à travers l'appartenance à un groupe de référence, elle encourage une dynamique de formation et d'échange avec d'autres participants à la prestation. Elle permet aussi de mettre sur pied un dispositif d'évaluation des besoins, de suivi des prestations et de médiation empêchant les dérives pathologiques que peuvent susciter les situations dans lesquelles les prestataires de service pénètrent dans l'intimité des usagers. Quand la médiation protectrice de l'employeur dans la relation avec l'usager, la possibilité d'échanges structurés à propos du travail entre collègues, l'intégration du service dans la sphère publique par la mise en discussion de son contenu entre prestataire et usager sont mises en œuvre, une identité au travail peut se développer avec la reconnaissance de qualifications sociales pour les salariés, ces différentes dimensions du service ayant pour contrepartie d'assurer une garantie et une sécurité aux usagers.

Il ne s'agit pas là d'utopie. De telles expériences émergent depuis quelques années en Europe comme en Amérique. Elles concernent autant la santé que l'aide au domicile, le transport, l'accueil des jeunes enfants, l'insertion par l'économique ou l'entretien de l'environnement (Laville, 1992).

L'hypothèse de l'économie solidaire repose sur une conviction : l'atout que peut représenter la confiance en soi. Plutôt que de toujours vouloir combler les manques par l'individualisation de l'offre institutionnelle, il apparaît possible de parier sur la responsabilisation émanant d'activités réalisées en commun.

Il s'agit d'impulser un développement local autour de projets d'acteurs. En l'occurrence, partage de l'emploi et économie solidaire convergent sur l'exigence d'une mise en œuvre locale. Si la responsabilité financière en revient à l'ensemble de la collectivité nationale, la mise en pratique ne peut être imposée. Elle revient aux citoyens selon des modalités qui doivent bénéficier d'une grande souplesse pour la négociation locale (Mothé, 1992). Dans les deux cas, de nouveaux modes d'intervention publics doivent être trouvés pour fournir un cadre incitatif qui laisse des marges de liberté aux acteurs, ne les obligeant pas à hypothéquer leurs logiques de projet au profit de logiques de programme.

A l'opposé d'une stratégie unique, qu'elle soit de création d'emploi, de droit au revenu ou de partage du travail, l'économie solidaire peut être située dans une stratégie plurielle où le partage de l'emploi serait articulé à une stratégie de multiplication des formes de travail socialement admises. Certes une telle perspective n'offre pas l'illusion rassurante d'une solution magique de sortie de crise. Cependant, elle peut contribuer, au prix d'efforts de modélisation, d'évaluation, d'échange qui restent largement à accomplir, à une plus grande visibilité des relations entre l'économie et la société, ce qui est aussi un enjeu démocratique.

Jean-Louis Laville

Bibliographie

- Baumol W. J., « Microeconomics of Unbalanced Growth : the Anatomy of the Urban Crisis », *American Economic Review*, juin 1987.
- Boyer R., *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte, 1987.
- Branhes B., *La flexibilité du travail en Europe*, note pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, 1988.
- Branhes B., *Choisir l'emploi*, rapport du groupe Emploi pour la préparation du XI^{ème} Plan, Paris, La Documentation française, 1993.
- Caillé A., *Vers de nouveaux fondements symboliques, Garantir le revenu. Une des solutions à l'exclusion*, Paris, GRIT, Document 3, Transversales, 1992.
- D'Iribarne, *Le chômage paradoxal*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990.
- Donzelot J. (dir.), *Face à l'exclusion*, Paris, éditions : Esprit, 1991.
- Dupeyroux J.-J., « Un cadeau pour les riches », *Le Monde*, 20 décembre 1991.
- Elster J., *Is There (or Should There Be) a Right to Work ?* in A. Goutman (ed.), *Democracy and the Welfare State*, Princeton, University Press, 1988.
- Fitoussi J.-P., *Chômage et contrat social*, Lettre de l'OFCE, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 102, 15 juin 1992.
- De Foucauld J.-B., *La fin du social-colbertisme*, Paris Belfond, 1988.
- Gadrey J., « Rapports sociaux de service : une autre régulation », *Revue économique*, n° 1, janvier 1990.
- Gorz A., *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Paris, Galilée, 1988.
- Grefe X. (dir.), *Nouvelles demandes, nouveaux services*, Commissariat général du Plan, Paris, La Documentation française, 1990.

Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel* (traduction française), Paris, Fayard, 1987.

Julien C., *Ces « élites » qui règnent sur des masses de chômeurs*, *Le Monde diplomatique*, avril 1993.

Laville J.-L., avec la collaboration de R. Duhm, B. Eme, S. Gherardi, R. Mac Farlane et A. Thomas, *Les services de proximité de Europe*, Paris, Syros, 1992.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, *Nouveaux services, nouveaux emplois*. Bilans et rapports, Paris, La Documentation française, 1993.

Mothé D., *Le partage du travail est-il une utopie ?*, *Esprit*, 6, juin 1992.

Mothé D., *Le partage du travail, communication au colloque sur l'exclusion*, Arche de la Fraternité, 17 décembre 1992, ronéo, Paris, CRIDA-LSCI, CNRS.

Perret B. et Roustang G., *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Le Seuil, 1993.

Rouilleau-Berger L., *La ville-intervalle*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1993.

Roustang G. (dir.), *Emploi, croissance, société*, Commissariat général du Plan, Paris, La Documentation française, 1991.

Sauvy A., *La machine et le chômage*, Paris, Dunod, 1980.

Van Liemt G., « Normes minimales du travail et commerce international », *Revue internationale du travail*, vol. 128, 4, BIT, Genève, 1989.

Wahl S., *Du chômage à l'exclusion ?*, Paris, Syros, 1991.

Wahl S., *Les exclus face à l'emploi*, Paris, Syros, 1992.

(Travail, n° 29, été-automne 1993)